



République Française

# Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
[www.ville-sausset-les-pins.fr](http://www.ville-sausset-les-pins.fr)

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10-04-2024

ID : 013-211301049-20240409-DEL2024\_04\_01-DE



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 9 avril 2024

### Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 21

Qui ont pris au vote : 27

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Marie-Laure WALTHER, Première Adjointe au maire.

Etaients présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY,

Les conseillers municipaux :

Mme Julie DESMOULINS, M. André MOURGUES, M. Francis GENGOUX, Mme Dominique PIGNATEL, M. Didier ZIKA, Mme Cécile BONNEAU, Mme Marion NEFF, M. Pierre-Valentin VERNHES, M. Alain LEVINSPUHL, M. Etienne HERPIN, Mme. Christine BEAULIEU, Mme Marjolaine CHATONEY.

Excusés, avaient donné procuration :

M. Patrice THOMAS à M. Jean-Louis LABOURAYRE

M. Jacques SABATIER à M. Didier ZIKA

Mme Valérie WILLEMART à M. Stéphane DETRAY

Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA à M. Alain LEVINSPUHL

Mme Valérie MASSON-RAGUSA à Mme Christine BEAULIEU

M. Philippe GALIZZI à Mme Christelle BURRIAT

Absents :

Mme Géraldine CAMPENS

M. Bruno CHAIX

A été nommé secrétaire : M. Pierre-Valentin VERNHES

### **DELIBERATION N° 2024-04-01**

Nomenclature ACTES 5.7

## **MODIFICATION DE LA DEMANDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LE CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

### **Le Conseil Municipal,**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

VU la délibération n°2023-12-06 en date du 6 décembre 2023 portant sur une demande de subvention auprès du CD13,

VU la délibération n°2024-02-04 en date du 27 février 2024 portant sur la modification du CDTE,

VU les échanges entre ce dernier et les services communaux, et la demande du Conseil Départemental d'intégrer les deux projets dans la demande de CDTE.

**Et après en avoir délibéré, décide :**

**DE SOLLICITER** l'aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (13) dans le cadre d'un contrat pluriannuel : Contrat Départemental pour la Transition Ecologique.

La première tranche de cette aide est destinée au projet de réhabilitation, d'extension et de transformation du groupe scolaire Victor Hugo en école élémentaire. La deuxième tranche sera destinée à la réhabilitation énergétique de l'école Jules Ferry.

**D'APPROUVER** la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2023-2026 conformément au tableau de phasage financier ci-joint, d'un montant total de 7 883 000 €HT,

**DE SOLLICITER** la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 55 %, soit un montant global de 4 371 800 €HT pour les années 2024-2025,

**D'APPROUVER** le plan de financement de la tranche 2024 tel que figurant dans le rapport ci-dessus, soit un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de 1 273 487€.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

La Première Adjointe,  
Marie-Laure WALTHER



**VOTE :**

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département des Bouches-du-Rhône  
Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Monsieur le maire

**DELIBERATION N° 2024-02-01**

**Objet : Modification de la demande auprès du Conseil Départemental sur le CDTE**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Après des échanges avec les services de la Direction des services aux communes, Monsieur le Maire indique qu'il est possible pour la commune de SAUSSET-LES-PINS de solliciter le Département, afin de financer les projets d'investissement de la commune (délibération n°2023-12-06).

Ces derniers ont souhaité que la commune englobe l'intégralité des dépenses pour les projets de réhabilitation et de rénovation des écoles Victor Hugo et Jules Ferry soit un montant total de ces programmes d'investissement, **estimés à 7 883 000 €HT**, selon un échéancier **allant de l'année 2023 à l'année 2026**, conformément au tableau joint au dossier de subvention.

Chaque tranche, sera soumise annuellement au vote du conseil municipal et pourra faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou à leur montant.

Pour l'année 2024, **le montant total de la tranche annuelle est estimé à 2 523 000€ HT**, réparti de la façon suivante :

- Les études : maîtrise d'œuvre pour un montant de 414 000€ HT et les autres études dont CT, CSPS et AMO, pour un montant de 193 000€ HT. En 2024 les études représentent donc un montant de 607 000€ HT.
- Les travaux : démolition pour un montant de 100 000€ HT, les constructions neuves pour un montant de 1 466 000€ HT, la réhabilitation de locaux existants pour un montant de 278 000€ HT et des aménagements extérieurs pour un montant de 72 000€ HT. En 2024, les travaux représentent un montant de 1 916 000€ HT.

Pour cette 1ère tranche du contrat, le plan de financement serait le suivant :

	Conseil Départemental 13	Autre financements	Autofinancement communal	<b>TOTAL HT Opérations 2024</b>
Etudes	332 820€	152 780€	121 400€	<b>607 000€</b>
Travaux	1 034 640€	498 160€	383 200€	<b>1 916 000€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 367 460€</b>	<b>650 940€</b>	<b>504 600€</b>	<b>2 523 000€</b>

Tableau de phasages des opérations :

<b>Contrat départemental pour la transition écologique 2024/2025</b> <b>Commune de Sausset-les-Pins</b> <b>Phasage des opérations et plan de financement prévisionnel global - tranche 2024</b>										
Projets communaux	Montant des dépenses subventionnables HT		Total des dépenses subventionnables par projet (H.T.)	Montant des subventions proposées			Financements sollicités auprès d'autres partenaires		Autofinancement communal	
	2024	2025		2024	2025	Total Département	Partenaires	Montant	Montant HT	%
Ecole primaire :	2 439 000 €	3 416 000 €	5 855 000 €	1 223 087 €	1 931 913 €	3 155 000 €	Fonds Vert et agence de l'eau	1 519 000 €	1 181 000 €	20%
Ecole maternelle :	84 000 €	1 944 000 €	2 028 000 €	50 400 €	1 166 400 €	1 216 800 €	Region Sud et DSIL	400 000 €	411 200 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>2 523 000 €</b>	<b>5 360 000 €</b>	<b>7 883 000 €</b>	<b>1 273 487 €</b>	<b>3 098 313 €</b>	<b>4 371 800 €</b>		<b>1 919 000 €</b>	<b>1 592 200 €</b>	